

L'ACTION POPULAIRE

Directeur, L.-C. FARLY, R.-A.

Organe du parti libéral dans le district de Joliette.

Administration : Tél. Bell 270

VOL. V, No 37.

JOLIETTE, MERCREDI, 7 NOVEMBRE, 1917.

CINQ sous le numér 6

La Loi de Conscription sera suspendue

Jusqu'à ce que le peuple se soit prononcé par voie de referendum, déclare Sir Wilfrid Laurier.

TEXTE DU MANIFESTE

LES BREFS D'UNE ELECTION GENERALE SONT LANCES.

La consultation du peuple à des périodes fréquentes et régulières, est un droit de tout peuple libre, et, conformément, la constitution ordonne qu'il y ait une élection générale tous les cinq ans. On ne peut nier qu'il existait, dans la nation, un désir marqué d'éviter une élection pendant la guerre.

Il semble que le public soit sous l'impression que si l'avis était consulté par le gouvernement, il aurait pu y avoir une nouvelle prolongation de la guerre. Cette impression est complètement erronée. Comme question de fait, l'invitation qui m'était faite était accompagnée de la stipulation que le gouvernement de coalition, ferait adopter une loi de conscription, puis en appellerait au peuple. On ne pouvait donc éviter une élection.

Le gouvernement qui vient d'être réorganisé, le soi-disant gouvernement d'union, demande maintenant l'appui du peuple.

Six membres du parti libéral, dont quelques-uns de mes plus intimes amis, ont consenti à faire partie de cette administration ; et le programme qu'ils ont l'intention de mettre en oeuvre a déjà été placé devant le public.

Dans ce programme, toutefois, on ne trouve aucune indication que les membres libéraux du ministère aient réussi à obtenir de leurs collègues l'adoption des mesures qu'ils jugeaient essentielles, non seulement pour gagner la guerre, mais pour assurer en tout temps le bien-être général du pays.

LE MANIFESTE DU GOUVERNEMENT.

La plupart des articles de ce programme ne sont que des lieux communs usés, extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection et ressuscités pour une nouvelle élection. Telle la promesse de l'économie dans les dépenses publiques, telle aussi la promesse de la réforme du service civil—deux réformes que l'opposition eut été heureuse d'appuyer pendant le dernier parlement, si le gouvernement lui en avait fourni l'occasion.

IMMIGRATION.

Un article en particulier mérite quelque attention. On y promet une politique d'immigration vigoureuse et progressive. Ce sera peut-être la question la plus importante de l'après-guerre. Le pays pourra faire face à l'énorme fardeau qui s'accumule aujourd'hui sur ses épaules et qu'il va être obligé de porter, si l'on a soin de développer ses immenses ressources. Mais pour les développer il faudrait une augmentation rapide de la population. D'où la nécessité d'une politique d'immigration vigoureuse et progressive. Et il est évident que cette vigoureuse et progressive politique va être sérieusement empêchée par le manque de foi envers les citoyens canadiens naturalisés que constitue la privation du droit de suffrage qui est imposée à un grand nombre de ces citoyens. Il en résultera nécessairement un sérieux échec à l'immigration, surtout lorsque l'on comparera la conduite du gouvernement canadien à l'attitude des Etats-Unis, où les citoyens naturalisés n'ont point eu à subir cette insulte.

LE CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN.

Le programme du gouvernement, dans un de ses articles, parle du développement des moyens de transport, mais en termes vagues et plutôt ambigus. Il n'y est pas parlé de l'achat du Canadian Northern ; et cependant cette question n'a pas été épuisée par la législation de la dernière session et ce sera l'un des plus importants devoirs du prochain parlement de la mettre de nouveau à l'étude.

Un des traits saillants de la loi de la dernière session, c'est que le gouvernement devient propriétaire du capital-actions de la compagnie, d'une valeur nominale de soixante millions. Il n'a pas été versé un dollar pour la constitution de ce capital. Les experts employés par le gouvernement pour faire l'évaluation de toute l'entreprise, gens de capacité et d'expérience reconnue, ont fait rapport que les actions de la compagnie n'ont aucune valeur.

Et cependant le gouvernement s'est fait autoriser à nommer une commission d'arbitres pour donner une valeur à cette propriété, que ses experts ont déclaré absolument sans valeur.

L'opposition a demandé que le rapport de ces arbitres quel qu'il soit, soit préalablement soumis à la sanc-

tion du parlement, quoique cette proposition ait été rejetée, le peuple a le droit de déclarer que la question n'aurait pas dû être définitivement réglée par l'acte d'un parlement moribond, mais que toute l'affaire doit être reprise par le nouveau parlement et décidée par lui.

LA SITUATION ECONOMIQUE.

Il était naturel d'attendre du gouvernement réorganisé qu'il s'occupât sérieusement de la situation économique du pays, que tout le monde sait être critique. On n'y trouve cependant aucune allusion dans le programme ministériel, sauf une vague promesse "de mesures efficaces pour empêcher les profits excessifs, pour prohiber l'accaparement, empêcher la formation d'ententes pour hausser les prix et ainsi diminuer le coût élevé de la vie.

Ces problèmes économiques demandent une attention immédiate, un traitement énergique et concret, et non pas de vagues généralités de ce genre.

Les prix de toutes les marchandises ont constamment haussé depuis le commencement de la guerre. De jour en jour, la tâche d'approvisionnement la table de la famille devient plus ardue et constitue un problème de plus en plus inquiétant pour toutes les classes des salariés, pour tous les citoyens dont les revenus sont petits ou même modérés. Ce n'est pas y répondre que de dire que c'est la conséquence naturelle de la guerre. Lorsque l'on réfléchit que les prix du pain et du "bacon" — pour ne parler que de ces deux denrées — sont plus élevés au Canada que dans le Royaume-Uni, on y trouve une preuve suffisante que les prix ici sont gonflés par des méthodes qui n'ont aucun rapport avec la guerre, sauf que la guerre a servi de prétexte à cette augmentation des prix.

Comme question de fait, les causes principales de cette hausse constante du prix ne sont autres que celles dont le programme du gouvernement fait l'énumération : "profits excessifs", "accaparements" et "ententes pour la hausse des prix". Puisque le gouvernement sait où sont les causes du mal, qu'est-ce qui l'empê-

che donc de s'y attaquer avec énergie ? Les remèdes sont à notre portée et je vais immédiatement les indiquer :

LA REFORME DU TARIF.

Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie, avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les "profits excessifs", "les accaparements" et les "ententes pour la hausse des prix." De cette réforme fondamentale, dont l'opportunité est si évidente, il n'est pas dit un mot dans le programme du gouvernement. Au contraire, des membres du gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait reléguer toute question de législation tarifaire à l'après-guerre.

Convaincu que l'augmentation de la production des vivres doit être une des contributions les plus efficaces du Canada à la victoire des Alliés, je me proposerais, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

Depuis le début de la guerre, le gouvernement a augmenté de 7 1/2% les droits du tarif sur toutes les denrées entrant au Canada d'autre provenance que du Royaume-Uni et de 4% sur toutes les denrées provenant de la Grande-Bretagne. J'abolirais immédiatement ces deux surtaxes sur les denrées provenant de tout autre pays que ceux avec qui nous sommes en guerre. Il est indubitable que, dans les conditions actuelles, ces surtaxes gênent considérablement au lieu d'aider, la production au Canada et que, en fin de compte, c'est le consommateur qui doit les payer.

L'augmentation des droits sur les importations de Grande-Bretagne constitue un acte inamical et inutile de la part du Canada, à un moment où le commerce britannique fléchissant sous le poids des désavantages résultant de l'état de guerre. Elle reste un fardeau injustifiable et inéquitable sur ce commerce, et il faudrait l'abréger aussitôt que possible.

(suite à la page 2)

Les Elections Provinciales dans Montcalm

Le notaire Daniel, candidat libéral.—Date de la nomination et des élections.

La convention pour le choix d'un candidat libéral dans Montcalm en remplacement de feu J. A. Dupuis a eu lieu vendredi à Sainte-Julienne à 11 heures a.m.

M. le notaire Daniel a été élu à l'unanimité des délégués présents.

L'assemblée était présidée par l'hon. Jérémie Décarie, secrétaire provincial et M. Sév. Létourneau, député d'Hochebourg à Québec agissait comme secrétaire.

Nous félicitons le notaire Daniel de cette nomination flatteuse.

La nomination aura lieu lundi 12 et la votation lundi 19.

Monsieur le notaire Daniel est né à Saint-Esprit le 4 novembre 1870. Son père M. Jean-Marie Daniel, cultivateur demeure encore dans la paroisse et est âgé de 88 ans. M. Daniel fit ses études au Séminaire de

Joliette et sortit avec le titre de Bachelier-es-Sciences. Il fit ses études de loi à l'Université Laval à Montréal où il conquist le titre de Bachelier.

Il s'établit immédiatement à Saint-Esprit où il pratique depuis 21 ans. Le notaire Daniel a un bureau très considérable et sa clientèle s'étend dans plusieurs paroisses environnantes.

Depuis 21 ans il est aussi secrétaire des corporations municipales et scolaires à Saint-Esprit, secrétaire du Cercle agricole local et de la Société d'Agriculture du comté de Montcalm. Il a été officier-rapporteur dans plusieurs élections.

Le notaire Daniel est bien connu dans le comté et jouit de l'estime générale. Sa nomination a été bien accueillie dans tous les cercles politiques.

Dernier avis aux conscrits

Si vous avez signé une formule d'exemption présentez-vous au tribunal d'exemption à la date qui vous sera indiquée par le registraire M. Godin.

Écrivez ou faites écrire d'avance votre plaidoirie et présentez-la ainsi aux juges qui l'examineront plus tard.

Ne craignez pas de vous mettre entre les mains des officiers de la loi, tous les fils de cultivateurs, tous les hommes de métier, les employés de banque, les hommes utiles dans quelque branche importante de l'industrie ou du commerce seront sûrement exemptés.

Les certificats du médecin de famille doivent être présentés même si vous avez subi l'examen médical et que vous avez été classé dans la classe A.

Ceux qui n'ont pas signé de formule d'exemption ne sont pas obligés de se présenter devant le tribunal de leur comté mais peuvent se présenter jeudi, vendredi ou samedi devant n'importe quel tribunal d'exemption.

N'allez pas rester chez vous et croire qu'ils ne pourront vous rejoindre. Vous serez sûrement enrôlés, puis enrôlés sans que vous puissiez faire valoir des raisons qui vous feraient exempter si vous les présentez aux juges d'exemption.

La Convention Libérale du comté de Joliette

Conformément à la décision prise par Sir Wilfrid Laurier, le premier octobre dernier qu'une convention serait tenue à Joliette, après l'émission des brefs d'élections, la convention pour le choix d'un candidat libéral dans le comté de Joliette a été fixée à mercredi, le 14 novembre.

Un représentant officiel de Sir Wilfrid Laurier et M. Ernest Hébert, M. P. P., seront présents à cette convention.

Le choix des délégués dans les campagnes aura lieu dimanche, le 11 novembre courant après la grand-messe et dans la ville de Joliette, mardi soir le 13 novembre.

(o)

M. J. O. Lavallée candidat dans Berthier ?

Il est fortement rumeur que M. J. O. Lavallée, ancien député de Bellechasse, serait le prochain candidat conservateur dans Berthier. M. Lavallée qui a longtemps demeuré à Berthier s'est fait un groupe d'amis à Saint-Gabriel qui favoriseraient sa candidature comme indépendant. Nous ne savons quel pourrai être dans ce cas le programme politique de M. Lavallée, probablement que nous ne parviendrons jamais à le savoir.

(o)

Candidat indépendant dans Montcalm

Il est fortement rumeur que M. David Dupuis, commerçant de tabac, frère de feu J. A. Dupuis, ancien député de Montcalm, se porte candidat libéral-indépendant, contre le notaire Daniel.

Les amis de M. Dupuis prétendent que la convention n'a été annoncée publiquement que le mercredi, et que ce délai de deux jours était insuffisant pour la tenue d'une convention régulière.

Le chemin qui mène à la richesse traverse l'encre d'imprimerie.—P. T. Barnum.

Le Dr Gervais, candidat libéral dans Berthier

La convention libérale du comté de Berthier a été tenue mardi le 6, à Berthierville dans la salle du marchand. Elle a été présidée par l'hon. K. Lemieux. M. Victor Sylvestre, préfet du comté agissait comme président actif. M. Sév. Létourneau, M.P.P., agissait comme secrétaire.

Les trois candidats sur les rangs furent : MM. le Dr Théodore Gervais, Victor Geoffrin, avocat, et Arthur Ecrement notaire. Avant de procéder au scrutin un des délégués proposa que les candidats s'engageassent par écrit à supporter le choix de la convention. L'engagement fut en conséquence pris par les candidats :

"Les soussignés candidats proposés à la convention libérale pour le comté de Berthier, tenue à Berthier, le 6 novembre 1917, déclarent qu'ils considèrent cette convention régulièrement convoquée et tenue et qu'ils s'engagent à accepter comme le candidat libéral dans le comté celui qui sera choisi ce jour à la majorité absolue des délégués."

(Signé) Théodore GERVAIS, M.D.

Victor GEOFFRIN,

A. ECREMENT.

Berthier, 6 novembre 1917.

Voici maintenant la liste des délégués :

Berthierville.—Ls Hénault, Rémi Lafontaine, Jos. Bacon, Théo. Roch, Narcisse Laplume.

Berthier paroisse.—Jos. Roy, J. A. Lavallée, Henri Laferté, Jos. H. Gervais, Octave DeGrandpré.

De du Pads.—Omer Courchesne, Onésime Chevalier, Jos. Caillé, Jos. Moreau, J.-Bte Côté fils.

De St-Ignace.—Hubert Paulhus, Régis Plante, Paul Plante, Wilfrid Lafoire, Alf. Richard.

St-Norbert.—Théophile Boivin, A. Lambert, J. O. Fréchette, Désiré Chamagne, Pierre David Fréchette.

St-Gabriel village.—René Mcguire, Jos. Forest, Y. Bergeron, Alfred Corde, Adélaïde Lambert.

St-Gabriel paroisse.—Alfred Tessier, Jos. Morin, Jos. Bolduc, Jos. Mageau, Wilfrid Morin.

St-Charles de Mandeville.—Amédée Sylvestre, Adolphe Bussière fils, Félix Fréchette, Gédéon Provost, Siméon Provost.

St-Damien.—Siméon Lafrenière, Adélaïde Tardieu, X. Robert, Méd. Démonn, Adélaïde Brunet.

St-Zénon.—Noé Desrosiers, Euclide LeFrançois, Ls. LeFrançois, Wilfrid Boivin, Moïse Rondeau.

St-Michel.—Moïse Bellerose, Wilfrid Bellerose, Isaïe Rivière, Jos. Desautels, Jos. Brûlé.

St-Cuthbert.—Noé Marcoux, Elise Grandpré, Hector Plante, Onésime Courchesne, Damase Grégoire.

St-Viateur.—Octave Rouleau, Gustave Gervais, Louis Sylvestre, Jos. Laferté, Philippe Rochette.

St-Barthélemi.—Urgel Dupuis, I. Gervais, T. Sylvestre, Wilfrid Drainville, O. Morel.

Lanoraie.—J.-B. Desrosiers, Jos. Deleau, L. J. Beauparlant, L. J. Larocque, Jos. Labrecque.

Lavallée.—Aug. Gourette, Zénon Bourgeois, V. Boissiol, Antoine Perreault, Noël Beaudoin.

Après la vérification de la liste des délégués le vote fut demandé. M. Ecrement demanda alors que les candidats fussent invités à adresser la parole comme à l'ordinaire. M. Létourneau répondit qu'à moins que l'assemblée fut unanime à accepter cette coutume le vote serait pris immédiatement. Comme il y avait division à ce sujet dans l'assemblée, le vote fut pris. M. Ecrement déclara alors qu'il retirait sa candidature. Le vote fut donc pris entre MM. Gervais et Geoffrin et donna comme résultat 60 pour le Dr Gervais et 10 pour M. Geoffrin.

Des discours furent ensuite prononcés par le candidat élu le Dr Gervais, M. Y. Geoffrin, l'hon. R. Lemieux, M. S. Létourneau, M. F. Raté, M. L. C. Farly et M. Lancôt, avocat de Sorel.

Tous les orateurs félicitèrent le nouveau candidat et M. Létourneau déclara que dès ce jour il rangeait le comté de Berthier sur la liste des prochaines victoires libérales.

(o)

M. J. A. Parrette se retirerait

A la convention libérale qui a eu lieu mardi le 6 à Berthier, l'hon. M. Lemieux a fait part d'une déclaration formelle de M. Barrette à l'effet que si M. Geoffrin ou le Dr Gervais était choisi candidat libéral dans Berthier, il ne se représenterait pas aux prochaines élections. Nous n'avons aucun doute que M. Barrette sera fidèle à sa parole.

M. Ecrement dans Berthier

A la suite de la Convention libérale de Berthier, M. A. Ecrement a adressé la parole en face du Manoir de Berthier. Il a déclaré que la convention avait été irrégulière parce qu'on avait refusé aux candidats le droit de parler avant que le vote fut donné. Il a déclaré en plus qu'il avait été odieusement calomnié depuis un an et qu'on n'avait pas voulu lui donner l'avantage de se défendre devant la convention. Il a ramené ensuite ce qu'il avait fait dans Berthier et a déclaré que Berthier était son comté, que c'était là qu'il voulait se présenter.

N'ayant pas été choisi à la convention M. Ecrement ne rallierait pas les libéraux à sa candidature et, venant en troisième il causerait un tort considérable à la cause libérale. Au commencement de son même discours, il a déclaré qu'il était trop libéral pour mettre la division dans les rangs des libéraux.

(o)

L'appel de la deuxième classe au mois de février

Ottawa, 6.—Il est fortement rumeur que le gouvernement se prépare à faire l'appel de la deuxième classe, c'est-à-dire des hommes mariés et des veufs de 20 à 35 ans, dès le mois de février.

Ouvrier qu'étant donné le grand nombre d'exceptions demandées, le gouvernement craint que la première classe ne lui donne pas les 100 000 hommes requis et c'est pourquoi il se prépare à appeler dès maintenant la deuxième classe.

"L'Assurance-Vie en temps de guerre"

Qu'elles qu'aient pu être les raisons pour que des centaines de milliers d'individus aient assuré leur vie en temps de paix, il y a aujourd'hui plusieurs autres bonnes raisons à ajouter à cause de la période de guerre que nous traversons.

Quand vous achetez une police d'Assurance-Vie, vous faites simplement travailler pour vous l'argent nécessaire à votre prime annuelle, car cette prime qui ne paraît être considérable au point de vue monétaire, peut dans un jour, dans un mois devenir une conséquence très importante vis-à-vis le bien-être de ceux qui vous sont chers, si par cas une mort prématurée vous clouait dans le tombeau.

L'Assurance-Vie n'est ni plus ni moins qu'une coopération de millions d'individus, que si un seul était pris individuellement ne pourrait pas arriver aux résultats que cette coopération apporte. D'aucuns de nous peuvent mourir demain, mais il y a une chose certaine : c'est que nous vivrons tous simplement plus ou moins longtemps.

Assurez votre vie dans une Compagnie responsable ; elles sont nombreuses, car règle générale ce ne sont pas les Compagnies à chartes fédérales qui vous tromperont, ce sont plutôt certains agents de ces mêmes Compagnies, qui vous montreront ou vous vendront un plan d'Assurance pour un autre.

Le fait que nous sommes en guerre devrait être une raison immuable pour que tous jeunes gens entre 20 et 35 ans se fassent assurer immédiatement, car toute Compagnie responsable lui donnera sous les circonstances une Police très acceptable et très rémunératrice, si par cas, s'engageant pour la guerre sa destinée était qu'il restât sur le champ de bataille.

Cette guerre nous a tous réveillés à certains devoirs que nous avions négligés par le passé, et un de ces devoirs qui n'est pas le moindre : c'est d'avoir remis de jour en jour souvent la grande nécessité de protéger sa vie.

La Sécrite du Canada
Compagnie d'Assurance-Vie
Représentée dans la ville
le district de Joliette par
L'Action Populaire
Ecrire pour renseignements.

L'Acte du Service



Militaire, 1917

NE RETARDEZ PAS!

Enregistrez-vous aujourd'hui

L'ACTE DU SERVICE MILITAIRE est loi en vertu d'une proclamation du 13 octobre. C'est maintenant le devoir sacré de tout homme compris dans la classe Un de se rapporter pour le service ou de réclamer l'exemption. Cette classe comprend tous les célibataires ou veufs sans enfants (qui ne sont exemptés pour aucune autre raison) qui ont atteint l'âge de vingt ans le ou avant le 13 octobre 1917, et dont le trente-quatrième anniversaire de naissance n'est pas arrivé avant le 1er janvier, 1917.

Ce qu'il faut faire

Allez au bureau de poste de votre localité et demandez des formules pour vous rapporter ou pour réclamer l'exemption. Ces formules contiennent des instructions très claires sur la manière de les remplir. Faites cela pas plus tard que le 10 NOVEMBRE.

Méfiez-vous de l'encombrement de la dernière heure

Avec un aussi grand nombre de rapports et de réclamations qui sont encore à faire, il y aura chaque jour un plus grand encombrement vu le grand nombre d'hommes dans la classe Un. Vous perdrez moins de votre temps, et par conséquent vous servirez vos propres intérêts en évitant l'encombrement des derniers jours.

La loi est appliquée par le gouvernement qui est fermement appuyé par le peuple. Obéissez à la loi. Enregistrez-vous aujourd'hui.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.

Le Courrier de Pauline

AVIS—Nos lectrices sont amicalement priées de prendre note que nous nous ferons un plaisir de répondre aux questions qu'elles voudront bien nous poser concernant les toilettes, l'étiquette et autres sujets. Les correspondances devront être adressées au Courrier de Pauline, L'Action Populaire, JOLIETTE, P.Q.

D.—Pourquoi nomme-t-on Américains les habitants des États-Unis et pourquoi les Canadiens ne sont-ils pas appelés Américains bien qu'ils habitent eux aussi l'Amérique?

R.—Pouvez-vous me faire connaître l'infinitif du verbe "il appelle"?

R.—Pourquoi les autorités du Séminaire de Joliette ont-elles choisi la couleur verte de préférence à toute autre pour la ceinture faisant partie du costume de leurs élèves?

R.—J'ai remarqué que lors du service de la chanoine Ferland un membre du clergé portait un gland rouge à son chapeau. Pouvez-vous me dire à quel ordre appartient ce monsieur?

R.—Chardon.

R.—Je ne puis vous dire exactement d'où vient l'appellation d'Américains donnée aux habitants des États-Unis. Au point de vue ethnologique, les Canadiens auraient sûrement tout autant de droit au titre d'Américains.

R.—L'infinitif de "il appelle" est appeler, verbe impersonnel qui n'est usité que dans "il appelle".

R.—Je ne connais pas la raison du choix des autorités du Séminaire, le vert est symbole d'espérance qui convient bien aux jeunes. Certains collègues ont la ceinture bleue symbole d'innocence.

R.—Probablement que ce prêtre était protonotaire apostolique.

D.—Pouvez-vous me dire quand l'on doit envoyer un cadeau de nocces?

R.—Amante de Raoul.

R.—Le cadeau de nocces doit être envoyé dans la semaine qui précède le mariage. Si vous êtes en termes intimes avec la fiancée, vous pouvez lui rendre visite pour lui présenter vos souhaits.

D.—Que pourrais-je dire à des nouveaux mariés en les saluant lors de leur réception?—Bien timide.

R.—Souhaitez à la mariée tout le bonheur possible et au marié adressez les félicitations auxquelles il a droit pour le succès qui a couronné ses efforts amoureux. Il vous suffira de serrer chaleureusement la main de chacun d'eux avec quelques mots dans ce genre pour la mariée: "Je vous souhaite beaucoup de bonheur" et au marié: "Je vous fais tous mes compliments", si vous êtes intime "Mes meilleurs compliments mon cher..." à moins qu'il ne se présente à vous quelque idée géniale spontanée et n'ayant rien d'apprêté. Il est toujours poli d'échanger quelques mots avec les parents.

D.—Il me reste une balance de calendriers de 1917, que j'aimerais à utiliser pour l'année 1918, savez-vous où je pourrais me procurer des chiffres pour 1918?—Campagnarde.

R.—Vous n'auriez qu'à expédier vos calendriers ici à l'Action Populaire, on y fabrique les tablettes de calendriers.

D.—Pouvez-vous me dire dans quel bras on porte un bracelet-montre?—Juliette.

R.—Dans le bras gauche.

Merci à l'aimable lectrice qui a bien voulu faire parvenir "La Prière des Bles" à la demande d'une correspondante.

LA PRIERE DES BLES

Refrain.

Qu'il était beau le soir, au bord de la clairière!
Le soleil empourprait le couchant tout en feu;
Et des bles inclinés, comme pour la prière,
Des murmures confus montaient vers le ciel bleu.

1^{re} Strophe.

C'était un soir plein de mystère
Et sous leurs cils de diamants,
Les yeux de la nuit solitaire
Scintillaient dans le firmament.
Sous un chêne aux vertes ramures
Où dormaient les nids innocents,
J'écoutais les graves murmures, (bis)
Qui montaient des bles frémissants.

2^e Strophe.

Pendant que les fleurs de la plaine,
Embaumaient l'air de leur encens
Une mystérieuse haleine
Courbait les épis jaunissants
Et la nuit couvrant de ses voiles
Les hameaux, les champs et les bois
On entendait sous les étoiles, (bis)
Les bles frémir comme une voix.

3^e Strophe.

Les épis disaient: Notre père,
Source de lumière et d'amour,
A tous ceux dont le cœur espère,
Donnez le pain de chaque jour
Et je compris que la nuit blonde
Dans sa robe aux plis étoilés
Vers le divin Maître du monde, (bis)
Portait la prière des bles.

Dernier Refrain.

Qu'il était beau le soir au bord de la clairière!
Le soleil se couchait dans une mer de feu;
Et des bles inclinés, exauçant la prière
Un ange au rameau d'or descendit du ciel bleu.

La loi de Conscription sera suspendue

Suite de la première page

Pour soulager encore les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada, et à soulager le consommateur canadien.

CONTROLE DES VIVRES ET DES PRIX.

En ce qui concerne le coût élevé de la vie, je prendrais des mesures énergiques pour placer sous le contrôle du gouvernement tous les établissements producteurs de denrées alimentaires de façon à ce que ces denrées soient vendues à des prix fixes, établis par le gouvernement, comme cela s'est fait en Grande-Bretagne. A cette fin, des arrangements seraient conclus avec ces établissements, de manière à leur laisser une rémunération convenable pour les capitaux placés et un profit juste et raisonnable, de manière que le consommateur moyen puisse se procurer des vivres au meilleur marché possible. S'il était impossible de conclure de tels arrangements, je n'hésiterais pas à réquisitionner tous les établissements fabriquant des denrées alimentaires.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement est investi de pouvoirs dont il aurait pu et dû se servir pour faire diminuer le prix de tous les produits. Ces pouvoirs, il les a déjà exercés en ce qui concerne le papier à journaux.

Dès le mois de février dernier, un Arrêté du Conseil décrétait que: "Afin d'assurer aux propriétaires de journaux canadiens le papier à journaux à des prix raisonnables", autorité était donnée au ministre des Douanes "de fixer la quantité et le prix du papier en feuilles ou en rouleaux que les fabricants devraient fournir aux éditeurs de journaux au Canada".

Par cet arrêté le gouvernement a forcé les fabricants de papier à journaux, malgré leurs protestations, à livrer aux éditeurs et aux journaux canadiens le papier dont ils avaient besoin à un prix qu'il a lui-même fixé comme raisonnable. S'il a pu réduire le coût du papier pour le consommateur de cet article, pourquoi n'est-il arrêté là? Pourquoi n'a-t-il pas aussi réduit, pour les centaines de mille ménages et pères de famille désespérés, les prix de toutes ces denrées qui ont fait du coût de la vie l'un des problèmes les plus urgents et les plus inquiétants de notre situation économique?

LES PROFITEURS.

Une des contributions les plus importantes que nous puissions faire à l'œuvre de la guerre, c'est de mettre fin aux bénéfices exorbitants réalisés sur le matériel de guerre. Le gouvernement a délibérément encouragé la réalisation de ces bénéfices par ses partisans. Le premier devoir de mon administration serait de faire rembourser au pays qui paie ces approvisionnements de guerre la somme de profits exorbitants que réalisent

sent les profiteurs. S'il était nécessaire, je n'hésiterais pas, pour mettre immédiatement un terme à cette exploitation, à prendre le contrôle des fabriques où sont produits ces approvisionnements de guerre, comme on l'a fait en Grande-Bretagne, et à les administrer en prenant pour base la réalisation d'un revenu raisonnable pour les capitaux placés avec une marge raisonnable de profit légitime.

Ce serait, je crois, une des meilleures manières d'assurer la production du matériel et d'épargner au pays toute exploitation par les profiteurs, que d'employer tous les efforts du gouvernement qui peuvent s'y adapter, à la production du matériel de guerre, des navires, etc., pour le bénéfice de la nation, au prix coûtant.

LA PARTICIPATION DU CANADA A LA GUERRE.

On ne saurait trop souvent répéter que les Alliés ne pouvaient pas éviter la guerre actuelle, laquelle est une lutte pour l'existence même de la civilisation. S'il en fallait encore une preuve, l'entrée des États-Unis dans le conflit nous fournit cette preuve. Le peuple américain a longtemps espéré pouvoir échapper à cette nécessité; mais l'Allemagne a si souvent et si délibérément violé les règles les plus sacrées du droit international, qu'il ne lui a plus été possible d'hésiter; et qu'il lui a fallu se joindre à la lutte contre une puissance devenue l'ennemi commun de l'humanité tout entière.

Dès le commencement, conscient de l'immensité du conflit, pénétrés de la nécessité de consacrer tous nos efforts à gagner la victoire, nous, de l'opposition, avons donné au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons acquiescé à toutes ses mesures de guerre, sauf lorsque nous avons été convaincus que ces mesures seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

Cette année, le gouvernement a présenté un projet de loi décrétant le service militaire obligatoire. Il m'a paru impossible d'acquiescer à cette proposition. Si l'on me demande comment je puis concilier ce refus avec ma détermination si souvent exprimée d'aider à gagner la guerre, je répondrai tout de suite que, en abandonnant ainsi le principe de l'enrôlement volontaire, on allait nuire plutôt qu'aider à gagner la victoire.

Rappelons-nous que, avant la guerre, la conscription était inconnue à tous les pays britanniques. Les peuples britanniques de toutes les parties du monde étaient fiers que le service militaire obligatoire, la plaie de l'Europe continentale, ne fut jamais entré dans la pensée des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, et que, même, la lutte gigantesque contre Napoléon, avait été soutenue avec des armées de volontaires.

Il faut remarquer toutefois que quelques années avant la guerre et en présence de l'immensité des préparations à la guerre parmi les nations de l'Europe continentale, le parlement et la presse de la Grande-Bretagne avaient sérieusement et abondamment discuté la question de la conscription.

De sorte que, lorsque le gouvernement en a fait la proposition, ce ne fut une surprise pour personne. Le

peuple y était préparé et cependant même alors de nombreuses classes de la société firent entendre des protestations énergiques.

Toute différente fut la présentation de la conscription au Canada. Elle se produisit en complète surprise. On ne l'avait jamais discutée au parlement, et la presse avait vigoureusement élevé la voix contre cette mesure.

En juillet 1917, l'important journal qu'est le "Globe" de Toronto, protestait contre toute idée de conscription. Voici ce qu'il en disait dans un article mûri et raisonné:

"Le 'Globe', dans ses articles de rédaction, a toujours maintenu cette proposition que, dans un pays comme le Canada, la conscription est impossible, qu'aucun homme d'Etat responsable de l'un ou l'autre parti, en position de former et de diriger un ministère de guerre au Canada, ne voudrait proposer le service par compulsion. Le 'Globe' n'a pas non plus indûment critiqué le ministère Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait pour aider le recrutement volontaire. Les critiques du 'Globe' et de la plupart des journaux libéraux ont été très indulgentes, comparées avec les violentes dénégations du 'Telegram' de Toronto, du 'Telegram' de Winnipeg, du 'Dialy Mail' de Montréal et d'autres journaux qui

n'ont aucune sympathie quelconque pour le parti libéral."

Plus récemment encore, le 29 décembre 1916, le "Globe" continuait à mettre en garde contre toute tentative d'enrôler les Canadiens de force" et résumait ainsi l'opinion publique:

"Les ouvriers organisés s'opposent à la conscription; mais les principaux adversaires de toute manifestation de la démocratie sont en faveur de ce système."

Au commencement de la session de 1916, comme je demandais au premier ministre si sa promesse récente de lever 500 000 hommes au Canada comportait le recours à la conscription, il me répondit en ces termes:

"Mon honorable ami a fait allusion à la conscription, à l'idée qui se répandait ici ou ailleurs que nous pourrions avoir la conscription au Canada. Dans un de mes discours des deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai dit clairement au peuple canadien que nous ne proposons pas la conscription. Je répète aujourd'hui cette déclaration plus catégoriquement encore."

Mes propres déclarations sur ce sujet ont été catégoriques et faites sans ambiguës.

Je puis bien rappeler que durant toute la campagne de 1910-11, l'alliance nationaliste-conservatrice qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral à cette époque affirmait qu'une telle politique signifiait la conscription. Répondant à ces assertions je donnai fréquemment au peuple l'assurance que sous aucune circonstance l'adoption de notre politique n'entraînerait la conscription.

Encore et à plusieurs reprises après la déclaration de la présente guerre j'ai insisté sur ce point, à savoir que la conscription ne devrait pas être introduite au Canada.

Telle était ma position quand le gouvernement changea radicalement d'attitude sur la question et, sans aucun avertissement préalable, introduisit l'Acte du Service Militaire.

Imposer une mesure aussi radicale à un peuple aussi peu préparé à l'acquiescer et en dépit d'affirmations répétées à l'encontre, n'était ni sage, ni prudent, ni efficace. Il se peut qu'elle amène des recrues dans les rangs, mais elle n'insufflera pas dans le corps tout entier de la nation cet esprit d'enthousiasme et le dévouement qui est plus que la moitié de la victoire. Cette mesure créera et rendra plus intense la division là où l'unité de sentiment et d'entreprise est essentielle.

Je sais trop bien que les vœux que j'exprime ici n'ont pas été l'objet d'une approbation universelle, même au sein du parti auquel j'appartiens, mais même dans ce cas, je maintiens que d'exercer la force quand la persuasion n'a pas été tentée n'est point une politique sensée et en cela je fais appel au jugement impartial de tous les Canadiens.

En combattant la politique de conscription, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'une mesure de cette importance ne devrait pas être mise en vigueur par le parlement sans un appel au peuple. J'ai préconisé un référendum pour cette raison que le référendum est la méthode la plus avancée et la plus moderne de consultation populaire sans entraîner les complications inséparables d'une élection générale. Un référendum avait aussi été demandé précieusement sur cette question par le travail organisé. Ma requête a été ignorée.

J'en appelle avec une grande confiance au jugement éclairé du pays

sur ce fait que l'introduction d'une loi de conscription à cette phase de notre vie nationale et de la manière ci-dessus décrite fut une grave erreur, si l'on se rappelle que le but suprême à poursuivre aurait dû être et devrait être encore d'unir toutes les classes de la communauté dans une coopération cordiale propre à avancer le succès de la tâche entreprise.

Une objection fondamentale à la politique de conscription du gouvernement c'est qu'elle s'applique à la vie humaine seulement et qu'elle ne tente aucunement de conscrire aussi la richesse, les ressources et les services de toutes personnes autres que celles qui sont incluses dans les limites d'âges comprises dans l'Acte du Service Militaire. Ceci est manifestement injuste. L'homme qui est préparé à fournir volontairement ses services et à risquer sa vie pour la défense de son pays a droit à la première considération.

Ceux qui dépendent de lui et qui doivent s'en séparer sont, après le soldat lui-même, les personnes qui méritent le plus d'attirer la sollicitude et les soins de l'Etat. Une politique susceptible d'accorder la première place au soldat et au marin dans l'exercice des sollicitudes de l'Etat, saura, je crois, réunir tous les hommes dont il est besoin pour combattre sur les champs de bataille sans qu'il faille avoir recours à la conscription.

Si je dois retourner au pouvoir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation, aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté, et de les inviter, sans tenir compte des sacrifices qui pourraient s'ensuivre pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme d'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible de soutien aux héros des soldats du front et permettre au Canada de poursuivre jusqu'au bout sa part splendide dans l'œuvre de gagner la guerre.

Quant à l'Acte actuel du Service Militaire, ma politique sera de ne pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait une occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un référendum. Je promets de soumettre ultérieurement le dit Acte à l'appréciation du peuple et, avec le concours de mes partisans, de réaliser

ser les désirs de la majorité de la nation comme elle les aura exprimés.

En même temps, je voudrais organiser et répandre dans le pays un vigoureux appel au recrutement volontaire. Il est un fait certain, indéniable, c'est que l'on a pas donné au volontariat les opportunités nécessaires pour qu'il atteigne son plein rendement; et cela surtout dans la province de Québec où si on y avait mis de la bonne volonté, cet appel aurait reçu, de la part d'un peuple généreux, une réponse et promptement; on y aurait vu venir à nos bataillons des hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme.

Et l'on éliminerait ainsi de notre situation politique son plus inquiétant problème, un problème qu'aucun loyal Canadien ne peut envisager sans une grave crainte de voir le Canada déseigné en cette heure la plus critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces arguments que de dire: "Il nous faut établir la conscription ou lâcher pied". Cette prétention vient de recevoir un récent et remarquable démenti. L'Australie a rejeté la conscription et l'Australie n'a pas "lâché pied". L'Australie est encore dans la lutte avec le recrutement volontaire.

Chaque année devient plus apparente la nécessité d'organiser la nation pour que, autant que possible, les ressources et la population du pays soient mises au service des besoins de la guerre.

Aujourd'hui, par suite de l'épuisement causé par la guerre en Europe, la Grande-Bretagne et ses Alliés nous adressent des appels plus pressants que jamais, nous demandant de plus grandes quantités de vivres, de navires, de charbon. Aucun pays n'a de plus vastes ressources de ce genre que le Canada. Ce qu'il faut, c'est un immense effort pour augmenter indéfiniment la production. Pour faire face à ces besoins pressants, je suis prêt, en sus des mesures que je viens d'indiquer, à faire tout ce qu'il faudra pour augmenter, doubler, quadrupler la production de tout ce qui est nécessaire à des armées en campagne.

LA PART DE QUEBEC A LA GUERRE.

M. Crothers, ministre du Travail, disait récemment à St-Thomas que "Si Québec avait fait son devoir, comme les autres provinces, nous n'aurions jamais eu besoin de la loi du service militaire."

Si l'enrôlement dans Québec n'a

pas marché de pair avec celui des autres provinces? Qui donc, en est responsable? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden, dont les ministres de Québec ont, ouvertement, intensément et avec persistance préché la doctrine nationaliste que "le Canada ne doit participer à aucune guerre de l'Empire en dehors de son territoire."

C'est d'abord dans la circonscription de Drummond-Arthabaska que cette doctrine a été prêchée, dans l'automne de 1910, par tout le groupe nationaliste, dont faisaient partie deux des ministres fédéraux actuels de la province de Québec; et elle lui a gagné l'élection.

A l'élection générale de 1911 dans la province de Québec, la réciprocité ne fut point la question principale; la principale question, c'était la loi de la marine du gouvernement libéral d'alors, loi qui fut furieusement attaquée par les mêmes hommes, en vertu de la même doctrine que "le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire." Et cette doctrine, semée sur tous les hustings répandue par la presse nationaliste, aux frais de l'organisation conservatrice, a puissamment contribué à influencer le public contre "la participation du Canada aux guerres de l'empire en dehors de son territoire."

Le premier résultat en fut constaté aux polls, puisque le parti libéral a gagné 38 sièges et les conservateurs-nationalistes 27; le vote populaire était encore plus également divisé puisque les libéraux ensemble ont obtenu 164 281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste, 150 290.

Le second résultat fut que, lorsque la guerre est survenue et que le gouvernement a fait appel aux volontaires, il a recueilli ce qu'il avait semé. Une moitié de la population de la province avait appris de lui à refuser de répondre à cet appel.

LES SOLDATS REFORMES.

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces braves gens qui ont les premiers droits à notre gratitude et à notre sympathie, c'est de leur rendre leur place dans la vie civile. Comment s'y prendre pour mieux obtenir que chacun d'eux redevienne, autant que possible, capable de pourvoir à sa propre existence? Voilà une tâche qui mettra en œuvre ce qu'il y a de plus noble et de meilleur dans le peuple canadien. Dans un grand nombre de cas, il

Suite à la page 3



TRIBUNAUX D'EXEMPTION

ACTE DU SERVICE MILITAIRE DE 1917

Avis aux hommes de la Classe 1

Les tribunaux d'exemption de ce district sont situés aux endroits suivants:

Comté de Joliette

Joliette, St-Félix de Valois, Ste-Emilie de l'Énergie, St-Alphonse.

Comté de Berthier

St-Barthélemi, Berthier, St-Gabriel de Brandon, St-Michel des Saints.

Comté de Montcalm

Saint-Jacques, St-Donat de Montcalm, Rawdon, Ste-Julienne.

Comté de l'Assomption

L'Assomption, Laurentides.

Ces tribunaux commenceront à examiner les demandes d'exemption le 8 novembre.

Toutes les demandes d'exemption doivent être présentées au plus tard le 10 novembre.

Ceux qui ont présenté leur demande d'exemption par écrit à un bureau de poste recevront par lettre recommandée avis de la date où leur demande sera prise en considération par le tribunal.

Ceux qui négligent l'intermédiaire du bureau de poste devront se présenter en personne devant un tribunal le 8, le 9 ou le 10 novembre, et ils seront alors informés du jour où leur demande sera considérée.

Ceux qui se présentent pour le service devront nécessairement signer la formule à un bureau de poste le ou avant le 10 novembre.

La loi édicte de sévères pénalités contre ceux qui omettront de se présenter pour le service ou de réclamer l'exemption comme il est indiqué ci-dessus.

Admis par
Le Conseil du Service Militaire.



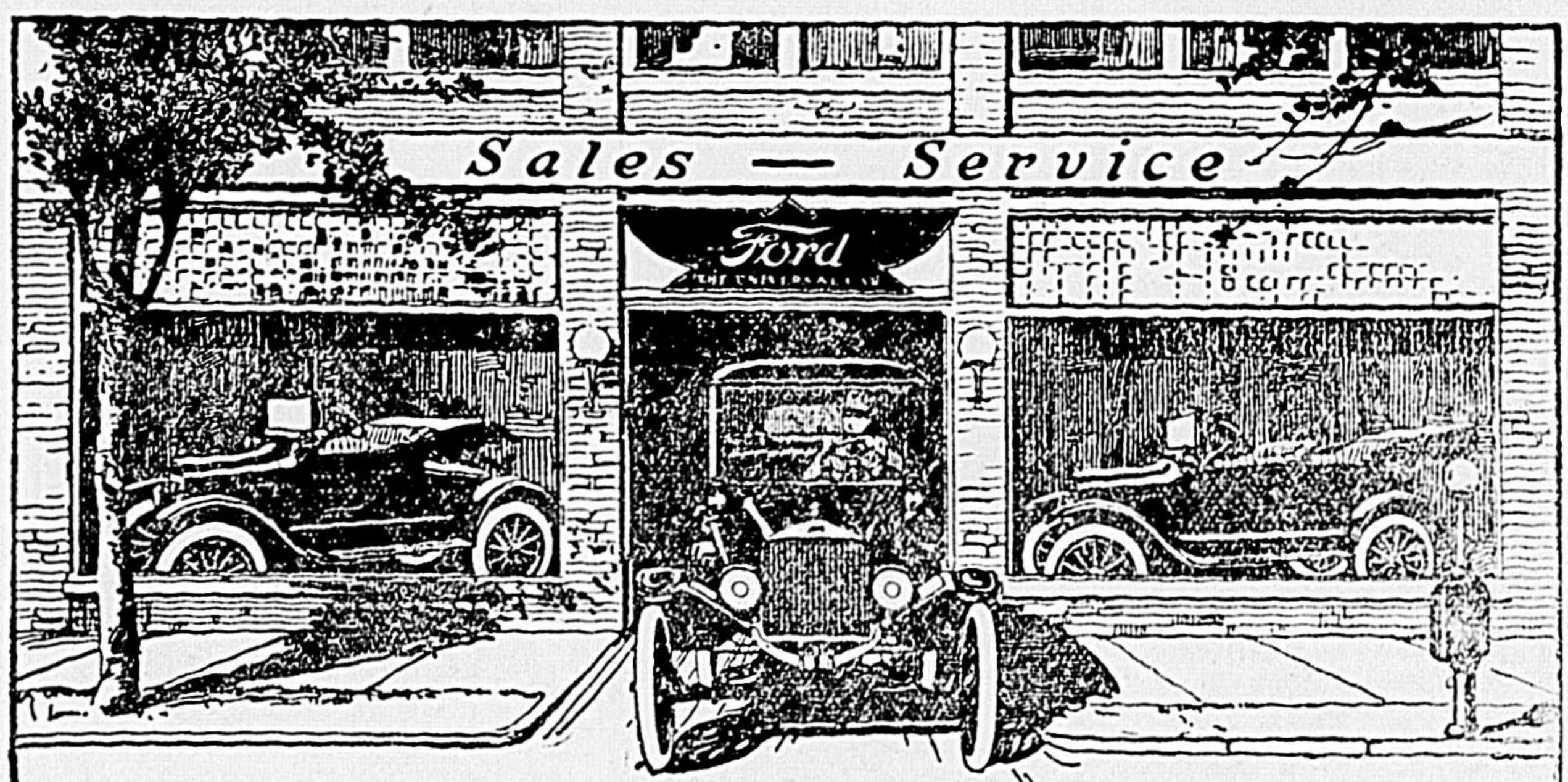
Du Contrôleur des Vivres — Vous Devriez Manger Plus de Poisson—Première Raison

Il existe dans le monde entier une pénurie de produits alimentaires. De là les hauts prix que nous payons pour presque tous nos achats. Les eaux qui baignent nos côtes abondent en poissons des meilleures variétés, nourrissants, à bon marché et qui remplacent la viande à moitié du prix. L'approvisionnement en est illimité et il vous arrive sur le marché en parfaite condition.

Épargnez, sans vous refuser le nécessaire. Mangez du Poisson!

Vous pouvez acheter actuellement de l'Eglefin (Haddock), de la Morue, du Poisson Blanc, du Maquereau, du Flétan, des Eperviers, de la Pile (Flounder), de l'Anchoa, du Haddock fumé, des Harings saurs, des Harings sans arêtes, des Sardines, des Huîtres.

Demandez un Livre de Recettes gratuit au Contrôleur des Vivres, Ottawa, Ont.



Les propriétaires de Ford ont partout à leur disposition un service complet

Si, en quelque lieu que vous voyagez, vous trouvez quelqu'un qui, avec amabilité et politesse, est prêt à vous procurer ce dont vous avez besoin, vous l'appréciez certainement. Propriétaire d'une Ford vous êtes dans ce cas, parce que toujours vous êtes parmi des amis.

Il y a plus de 700 vendeurs de la maison Ford, répartis sur toute la surface du Canada; leurs établissements sont autant de postes de service qui sont toujours à la portée des propriétaires de machines Ford pour tout ce qui peut leur être nécessaire ou utile: gazoline, huile, pneus, réparations, accessoires, conseils d'experts, ou réglage de moteur.

Le service Ford coûte un prix aussi remarquablement peu élevé que celui de la voiture elle-même. Il n'en coûte que \$5.40 pour dix-neuf des pièces de rechange que l'on demande le plus souvent; comparez donc cette somme au montant qu'il vous faudra payer pour les pièces de réserve des autres automobiles, et vous vous rendrez compte de l'avantage qu'il y a à posséder une Ford.



Runabout - - \$475
Touring - - \$495
Coupelet - - \$770
Sedan - - \$970

DELIVREES P.O.B. A FORD, ONT.

L. H. READ, Marchand vendeur pour les Comtés Joliette, Berthier, Montcalm, l'Assomption.

EAU PURGATIVE

"RIGA"

Guérit Constipation Habituelle et Mauvaise Digestion.

Le meilleur fonctionnement des intestins est une cause de vieillesse prématurée. — Faites le MENAGE de vos intestins. EN VENTE PARTOUT.

On peut se procurer l'EAU RIGA chez

TOUS NOS MARCHANDS DE JOLIETTE.

La loi de Conscription sera suspendue

Suite de la page 3

Il faudra avoir recours à la rééducation et à l'entraînement professionnel. De la patience et de la générosité de la part de l'Etat, en collaboration avec la sympathie intelligente, l'expérience pratique et la science des personnes que l'Etat appellera à seconder ses efforts, contribueront efficacement à aider aux soldats réformés à surmonter les obstacles que les rigueurs de la guerre ont placés sous leurs pas. Si nous voulons nous consacrer résolument à cette tâche, nous trouverons pour en hâter l'accomplissement, la coopération cordiale de tous ceux qui ont fait du service outremer.

Mais nous avons encore un autre devoir à remplir, qui doit avoir préséance sur celui que je viens de mentionner. Les dispositions prises actuellement pour la subsistance, les soins et le confort auxquels ont droit les familles et les personnes à la charge de nos soldats, ne sont ni suffisantes ni équitables.

Visant à remédier à cet état de choses, et à bien établir le principe que les obligations qu'elle a contractées envers les soldats, leurs familles et ceux qu'ils ont à leur charge, doivent être remplies par la nation elle-même, et non au moyen d'institutions de charité publique, M. Copp, député de Westmoreland, a proposé à la dernière session, pendant les débats sur le projet de loi du Service Militaire, la motion suivante:

"Que l'étude de ce projet de loi soit retardée jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment pourvu aux besoins

de ceux qui sont à la charge des soldats enrôlés pour le service outremer, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de prélever, par "souscription publique, des fonds pour leur entretien".

Le gouvernement s'est opposé à cette motion, qui a été rejetée par la Chambre. Mais la nécessité d'agir en ce sens subsiste toujours. Il faut agir promptement pour placer les soldats et ceux dont ils ont charge à l'abri de toute possibilité de privations, lorsque les souscriptions publiques auront cessé et après que les enthousiasmes et les excitations de la guerre se seront apaisés.

LA LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE.

Pour quelle soit décisive, pour quelle satisfasse la conscience publique et en obtienne l'acquiescement à un verdict qui devrait être un jugement en dernier ressort sur toute question soumise au peuple, une élection générale devrait s'adresser à tout le corps électoral constitué par les lois existantes.

Le gouvernement s'est écarté de ce principe fondamental des institutions d'un peuple libre. Il a, de propos délibéré, attenté au caractère sacré du droit de suffrage et, en étouffant la discussion, en ayant recours sans merci à la règle de clôture, il a réussi à fabriquer un droit de suffrage avec lequel il espère remporter la victoire aux polls — victoire éphémère pour lui, désastre permanent pour le pays.

La loi que l'on a nommée: Loi des élections en temps de guerre, révèle tout instinct de justice, d'honnêteté, d'équité.

Elle enlève le droit de suffrage à des confessions religieuses dont les membres, de temps immémorial dans l'histoire d'Angleterre, ont été exempts du service militaire, mais qui

en Grande-Bretagne, n'ont jamais été et ne sont pas encore pour cela privées de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de suffrage à des hommes que nous avons invités à venir au pays, à qui nous avons promis tous les droits et privilèges des citoyens, qui se sont liés à nos promesses, se sont soumis à nos lois, et sont devenus sujets britanniques et citoyens du Canada. On les a humiliés et couverts de mépris sous prétexte que, étant nés dans un pays étranger, en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient être influencés par le souvenir du pays natal contre les intérêts de leur pays d'adoption. On pourrait facilement démontrer la fausseté théorique de cette prétention; il suffit de constater qu'elle est aussi fautive en fait. Il n'y a pas eu de courant d'immigration de l'Allemagne au Canada depuis une vingtaine d'années. Quant à l'Autriche, la presque totalité des immigrants qui nous en sont venus, appartiennent, non à l'Autriche proprement dite, mais à ces provinces slaves que l'Autriche garde par la force et dont les sympathies lui sont aussi profondément hostiles qu'elles sont favorables aux Alliés.

D'autre part, elle donne le droit de suffrage à quelques femmes et le refuse à d'autres. Toutes celles qui ont la bonne fortune d'avoir de proches parents dans l'armée pourront voter. Ce droit est refusé à toutes celles qui n'ont pas cet avantage, malgré qu'elles soient aussi cordialement dévouées à la cause, malgré qu'elles aient pu travailler incessamment à son succès.

En outre, dans cinq provinces, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique, les femmes ont obtenu le droit de suffrage. Aux termes de la loi fédérale, qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir, étant électrices dans la province, elles

des sont électrices aux élections fédérales. La loi de la dernière session les dépouille de ce droit.

Vicieuse dans son principe, cette loi l'est également dans ses dispositions exécutives. Dans la plupart des provinces, nous avons un système régulier de préparation des listes électorales et personne ne s'est plaint de ce système depuis vingt ans. Eh bien, on le met de côté et l'on fait préparer les listes par une armée de ce qu'on appelle des énumérateurs, dont le travail doit être fait à la hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, sur lesquels on ne peut exercer en temps utile aucun contrôle, et voilà, les portes sont toutes grandes ouvertes aux erreurs, aux confusions, à la fraude!

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont couvert du manteau de leur responsabilité cette loi inique ainsi que celle de l'achat du Canadian Northern, et bien d'autres contre lesquelles ils avaient énergiquement protesté; mais leur présence dans le ministère ne peut en faire disparaître la nature dangereuse et ne peut leur servir de réhabilitation.

Cette législation répugne à tout sens de justice et d'équité. Elle a pour objet, et elle aura pour effet de décourager, d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie au lieu d'une réalité.

On a l'audace de manoeuvrer pour imposer le silence au peuple, en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

Je crois de mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans toutes les circonscriptions électorales, les conjurant de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses populaires s'unissent et se choisissent elles-mêmes leur porte-drapeau!

Si j'étais appelé à former un gouvernement j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture, des hommes dont la seule préoccupation en administrant les affaires publiques serait d'employer toutes les ressources, les richesses et les énergies du pays à gagner la guerre. Cela ne peut se faire que par une entente sincère de tous les éléments et de tous les intérêts du pays. J'espérerais organiser un gouvernement représentant les masses populaires, les hommes du peuple, dont le prin-

cipe dirigeant serait de défendre le peuple contre les privilèges organisés qui ont jusqu'ici, exercé un contrôle trop puissant sur le gouvernement du pays.

Mon ambition est que, dans la présente élection, les hommes du peuple puissent exprimer librement et sans entraves leur opinion aux polls, afin que cette opinion ait des représentants au prochain parlement; et j'ai confiance que, dans toutes les circonscriptions électorales, on mettra en nomination des candidats représentant cette politique, afin que le

peuple puisse voter pour eux.

Je viens placer ces considérations devant tous mes concitoyens, de toute race, de toute origine, pour qu'ils les apprécient et les jugent. J'ai cru de mon devoir, plus que jamais peut-être dans ma longue carrière publique, de parler franchement, sans équivoque, des problèmes que nous avons à résoudre.

D'atteindre ou de conserver le pouvoir n'a jamais été pour moi qu'une considération secondaire.

Suite de la page 4

J. O. MALO

No 2, Coin St-Chs Borromée et Fabre

Tél. Bell 181

B. de P. 238

Distributeur pour la Ville de JOLLETTE, des marques ci-dessous, de Bières et Porters légers, Produits de Tempérance.

Bière légère . . . "National"

Bière et Porter doux "Dawes"

Bière et Porter doux "Ekers"

Bière et Porter doux "Canadien"

Bière et Porter doux "Union"

Toute Commande exécutée promptement

Pourquoi le Canada prélève-t-il de l'argent par la Vente d'Obligations?

CES OBLIGATIONS sont remboursables en cinq, dix ou vingt ans—selon le cas.

Cela signifie que les remboursements seront faits en périodes de cinq, dix ou vingt ans, au lieu d'être prélevés au moyen de taxes qu'il faudrait imposer pour faire face aux dépenses courantes.

Vouloir prélever par un système de taxation tout l'argent nécessaire au fur et à mesure qu'il est requis pour que le Canada puisse continuer à jouer son rôle dans cette lutte pour la victoire serait un fardeau insupportable pour le peuple.

Cela signifierait que dès maintenant il faudrait prélever plus d'un million de dollars par jour.

Le fait de se procurer ainsi de l'argent par la vente des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—signifie que la prochaine génération, qui bénéficiera des sacrifices faits par la génération présente,

—qui jouira de la liberté pour laquelle notre génération lutte et paie si largement—payera aussi sa quote-part.

★ ★ ★

Et en achetant des Obligations de la Victoire vous faites, au point de vue purement d'affaires, un placement de premier ordre en une valeur absolument sûre et dont le prix haussera très probablement après la guerre—alors que dès maintenant ces Obligations de la Victoire rapportent de jolis intérêts.

Vous aidez le pays en lui gardant le marché anglais pour les produits canadiens, et contribuez ainsi au bien-être général—et au vôtre.

★ ★ ★

Et en plus, tout Canadien qui achète une Obligation de la Victoire—Canada's Victory Bond—devient un associé financier, un aide efficace pour le Canada en cette guerre.

Achetant des Obligations de la Victoire "Canada's Victory Bonds"

La semaine prochaine nous vous dirons en quel espace pourquoi le Canada prélève de l'argent en vendant des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds.

Émis par le Comité de l'Emprunt des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—en coopération avec le Ministère des Finances de la Paix et de la Guerre.

Quand vous achetez une Obligation de la Victoire vous donnez votre garantie personnelle que vous allez aider à remporter la victoire.

Chaque homme, chaque femme au Canada peut aider à gagner cette guerre en achetant des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds.—Le Canada requiert l'intérêt personnel et individuel, et la coopération active de chaque homme et de chaque femme dans le pays.

L'achat d'Obligations de la Victoire par chacun d'entre nous groupera le peuple entier en une même et ferme détermination de gagner la victoire.

Chaque achat d'Obligations de la Victoire est un coup porté pour la liberté et contre la tyrannie de la "Kultur" Allemande.

Chaque obligation vendue est une nouvelle garantie que le Canada est engagé dans cette guerre pour y rester jusqu'à ce que la victoire soit aux Alliés—et que l'humanité puisse respirer librement à l'abri de nouvelles attaques aussi sauvages.

Chaque obligation que vous achetez est un nouveau gage que le Canada restera fidèle à lui-même, à l'Empire, aux Alliés—et à la cause sacrée de la Liberté.

Donc vous faites preuve de patriotisme et d'un jugement sûr en affaires en

Vous ne POUVEZ PAS DIRE Je n'en ai pas besoin !!

Il vous faut un complet pour cet automne. Tout le monde est économe de ce temps-ci mais vous ne pouvez pas vous priver d'habit, de pardessus, de chapeau, de gants, de sous-vêtements, de hardes en un mot.



Le mieux que vous puissiez faire est d'acheter au plus bas prix possible et une bonne marchandise.

Nous ne vous dirons pas nous vendons une bonne marchandise et meilleur marché qu'ailleurs, demandez-le à nos centaines de clients. C'est notre meilleure référence.

Voulez-vous vraiment mettre de l'argent dans votre poche.

Soyez un client de

COMTOIS & RIOPEL

Marchands de Hardes-Faites et Merceries

12 PLACE LAVALTRIE, - JOLLETTE.

EN VILLE

M. J. A. Daviault, directeur-gérant de la Compagnie Canadienne de Papeterie, Limited, est définitivement fixé à Joliette. Sa résidence temporaire est au No 55 rue Saint-Viateur.

Le R. P. Lalonde a été dans l'impossibilité de se rendre ici pour donner le sermon en la fête de S. Chs Borromée.

Une charte fédérale a été délivrée par le Secrétaire d'Etat du Canada en date du 30 octobre dernier à la Compagnie Canadienne de Papeterie, Limited.

La première assemblée des actionnaires et directeurs a eu lieu lundi 5 à l'hôtel Windsor.

Les directeurs élus ont été M. A. L. Aubin, notaire, Berthierville; J. A. Daviault, Joliette; L. C. Farly; E. Gariépy et M. E. Duhamel, Montréal. Les directeurs ont élu président de la compagnie, M. A. L. Aubin, vice-président, M. L. C. Farly; Secrétaire-trésorier et gérant M. J. A. Daviault.

La compagnie compte commencer ses opérations vers la fin de décembre.

M. Arthur Racette, l'un des demandeurs dans la cause de Pelland et al vs la Corporation de la Ville déclarait lundi que la cause en question n'était pas de ses affaires, "ne le regardait pas". On a rarement vu un demandeur aussi désintéressé dans une cause d'une telle importance qui a mis toute la ville en branle, fait assigner près de 150 témoins.

Plusieurs marchands de cette ville et des paroisses environnantes ont été dernièrement poursuivis par le département du revenu de l'intérieur du gouvernement fédéral, pour ne pas avoir apposé de timbres sur leurs médicaments brevetés.

Une des notes qui ressort de l'audition de la cause de la prohibition commencée depuis lundi dernier est l'essai que l'on fait de diminuer la confiance et à ternir la réputation des hommes qui dirigent les destinées de cette ville. C'est malheureux qu'une mentalité semblable existe. Que l'on continue ainsi et l'on verra périr la renommée de notre ville vis-à-vis de l'opinion publique. C'est une énorme responsabilité à assumer de la part de ceux qui emploient un moyen qui répugne à tout homme réfléchi. On peut avoir de l'ambition, mais non au point de manquer de charité.

M. Jos. Lippé, gérant de la Banque Royale, est actuellement retenu chez lui par une indisposition.

C'est-y-vrai qu'il n'y a sorti que du vent de la fameuse boîte....

M. Jos. Lafontaine, député de Berthier à Québec était de passage ici aujourd'hui et nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux.

Avis aux cultivateurs.—Nous avons besoin de plusieurs 1000 livres de fèves blanches triées à la main, pour lesquelles nous paierons le plus haut prix du marché. Nous achetons aussi les pois à soupe. S'adresser à La Cie de Tabac Montcalm, Joliette.

Vous voulez cesser de vendre. Il est temps de cesser d'annoncer, quand vous décidez qu'il est temps que vous cessiez de vendre.

Le Dr J. Gadoury candidat dans Berthier

Une délégation du comité unioniste de Montréal a rencontré dernièrement parait-il le Dr Gadoury ancien député à Québec pour lui offrir la candidature au fédéral. Nous ne savons quelle a été la réponse de M. Gadoury. La probabilité de sa candidature cause beaucoup de pourparlers dans le comté.

Saint Barthélemy

Les funérailles de M. Amable Lafontaine, père de M. Jos. Lafontaine, député au provincial, ont eu lieu mardi au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

LES FRANCO-AMERICAINS DU MICHIGAN.

Les Franco-Américains de certaines parties du Michigan occupent déjà une position enviable parmi leurs concitoyens et tout fait prévoir qu'ils croîtront sans cesse en prestige et en force, au milieu des nombreux éléments ethniques qui composent la population de cette région des Etats-Unis.

Telle est l'impression générale qui ressort d'une entrevue accordée à un journaliste de Chicago par M. Eurore Mayrand, éditeur-propriétaire du "Courrier du Michigan", publié à Lake Linden dans l'état du Michigan.

A Lake Linden, d'après M. Mayrand, sur une population de 3500 âmes, 425 familles sont d'origine canadienne-française formant environ 2000 personnes. Cette majorité active continue à croître et il viendra un temps où cette localité sera essentiellement française d'origine et de langue.

Déjà l'élément franco-américain s'affirme hautement dans la vie publique. La fonction importante de shérif du comté de Houghton est occupée par M. Joseph Trudel, natif de Mascouche, P.Q. Le député du district du Lake Linden à la Législature du Michigan est M. David J. Lévesque, dont les parents habitaient le comté de Nicolet, P.Q. Un cercle de naturalisation s'est constitué, grâce auquel les 425 familles franco-américaines comptent aujourd'hui 504 voteurs.

Ces succès politiques ne laissent pas nos compatriotes s'endormir dans une fausse sécurité. Comprenez la nécessité de s'unir dans des organisations nationales, ils font partie de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, qui travaille à conserver la langue et les traditions françaises aux Etats-Unis. Chaque année, la fête nationale y est célébrée avec éclat.

Aidé par un cercle zélé pour le bien de sa religion et de sa race, l'abbé N. J. Raymond, les paroissiens de Lake Linden puisent de nouvelles forces intellectuelles et morales dans la vie paroissiale. Ils possèdent aujourd'hui un des plus beaux temples de tout l'état. L'éducation de leurs enfants est confiée à des religieuses qui enseignent le français, dans un couvent spacieux, à plus de 500 élèves, garçons et filles.

La situation présente permet donc d'espérer que ces compatriotes du Michigan conserveront leur langue, gardienne de leur foi, et prouveront, eux aussi que l'attachement aux traditions françaises ne fait qu'augmenter leur prestige de catholiques et de citoyens américains.

La loi de Conscription sera suspendue

Suite de la page 8

Dans cette élection, mon but suprême est d'aider au succès de la terrible lutte dans laquelle nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation canadienne; d'éviter les divisions et les discordes qui, pendant bien des années, avaient été tenues fermement en bride, mais qui, malheureusement, surgissent aujourd'hui de nouveau dangereuses et menaçantes; de faire résolument face à la situation économique de manière à éviter ou à diminuer les privations et les souffrances, qui n'ont pas de raison d'être dans un pays aussi riche ment doté par la nature que le nôtre.

Quel que soit le verdict rendu aux polls, je l'accepterai, sans orgueil dans la victoire, sans découragement dans la défaite.

WILFRID LAURIER

La Compagnie Canadienne de Papeterie, Limited.

The Canadian Stationery Company, Limited.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné Loi des compagnies à la fin de l'année, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 30e jour d'octobre 1917, constituant en corporation Magloire Arsene Lambert Aubin, notaire, Joseph Alfred Daviault, gérant, Gaston Allard, avocat, tous trois de la ville de Berthier, et Edouard Gariépy, gérant de librairie, Arthur Marc Etienne Duhamel, commissaire-voyageur, tous deux de la ville de Montréal, et Louis Charles Farley, éditeur et imprimeur, de la ville de Joliette, tous de la province de Québec, pour les fins suivantes:—

(a) Exercer l'industrie de l'imprimerie, du réglage, de la fabrication des enveloppes et papeterie, de la publication, gravure, lithographie, relure, stéréotypie, électrotypie, faire et se servir avec toute autre industrie semblable (y compris le négoce de papier de toutes qualités et espèces en général, avec le droit de les fabriquer ainsi que les articles qui en sont faits), manufacture, produire, acheter, trafiquer, vendre de la pâte de bois mécanique et broyée, de la pâte de bois chimique, du papier, sacs en papier, carton, matériaux pour papier et tous ingrédients produits ou leurs composés, et tous articles et substances faits d'aucun des articles ci-dessus mentionnés, utiliser, préparer pour le marché et autrement faire valoir toutes substances, produits ou leurs sous-produits, que ce soit des déchets ou autrement, et exercer généralement l'industrie de la fabrication, production, importation, exportation, achat, vente et du trafic en général de la pâte de bois et du papier, de leurs produits et sous-produits dans toutes leurs spécialités;

(b) Manufacturer, acheter, vendre tout objet en cuir, articles de bureau, articles de classe, articles religieux, articles de fantaisie et tous articles de librairie et papeterie, et les jouets;

(c) Acheter, acquérir, détenir, louer, disposer, développer, exploiter, utiliser des limites forestières et des étendues de bois à pulpe; exercer l'industrie du bois dans toutes ses branches, acheter, vendre ou autrement disposer du bois, de ses produits ou des produits manufacturés dans lesquels les produits sont utilisés en tout ou en partie, construire, acquérir, exploiter, entretenir, gérer des usines et fabriques pour toutes ou aucune des fins ci-dessus;

(d) Construire ou acquérir par bail achat ou autrement, des usines pour la production, vente ou disposition du pouvoir à vapeur, pneumatique, électrique, hydraulique ou autre pouvoir ou énergie; produire, créer, développer, acquérir par bail, achat ou autrement, contrôler et généralement trafiquer, pendre, louer ou autrement disposer de tels pouvoirs à vapeur, électrique, hydraulique, pneumatique ou autre pour tels usages ou fins aux quels ils sont adaptés; pourvu, cependant, qu'aucune vente, distribution ou transmission d'énergie électrique, hydraulique ou autre, au-delà des terres de la compagnie, soit soumise aux règlements locaux et municipaux les concernant;

(e) Construire, affréter, acheter ou autrement acquérir, posséder et exploiter des bateaux à vapeur, remorqueurs, chalands ou autres bâtiments ainsi que des véhicules et autres moyens de transports par terre utiles à la conduite des affaires de la compagnie et en rapport avec ceux, acquérir des facilités de transport, des droits de passage et de prise d'eau, des cours d'eau, soit par achat, bail ou autrement, comme il pourrait en être requis en rapport avec les affaires de la compagnie;

(f) Acheter, acquérir, et assumer totalement et partiellement l'industrie, propriété, privilèges et passif ou aucuns biens ou droits particuliers d'aucune personne, société ou compagnie exerçant une industrie que cette compagnie est autorisée d'exercer, ou toute industrie semblable ou en possession de propriété convenant aux fins de cette compagnie, la payer par une émission d'action libérées ou autrement;

(g) Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets

Tél. Bell 387.

G. Art. Beauséjour

Accordeur de Pianos

38 St-Charles Borromée

Boite 607. Joliette.

Marchand de pianos de différentes marques, et de phonographes et records. B. 1504.

d'invention, licences, concessions et choses de même nature; conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limite d'utiliser tout secret ou autre information concernant toute invention qui paraîtrait capable d'être utilisée par aucunes des fins de la compagnie dont l'acquisition sera jugée propre à profiter directement ou indirectement à la compagnie, et utiliser, exercer, développer ou permettre l'usage ou autrement faire valoir la propriété, les droits ou renseignements ainsi acquis;

(h) Souscrire, acquérir, détenir, comme principaux ou agents, et abso-lument comme propriétaire, ou par voie de garantie collatérale, échanger ou autrement disposer d'action ou de capital-actions, obligations ou débiteurs d'aucune compagnie ou corporation avec laquelle cette compagnie a ou se propose d'avoir des relations, nonobstant l'article 44 de la loi;

(i) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou se proposant d'exercer ou de s'engager dans une entreprise ou transaction que cette compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre; prendre ou autrement acquérir des actions ou valeurs de toute telle compagnie, et les vendre, détenir, remettre avec ou sans garantie, ou autrement en disposer;

(j) Agir comme agents pour toute personne, société ou compagnie exerçant une industrie semblable ou analogue;

(k) Vendre, louer ou autrement disposer de tout ou partie de la propriété ou entreprise de la compagnie pour telle compensation que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, débiteurs, obligations ou valeurs d'aucune autre compagnie;

(l) Distribuer entre les actionnaires de la compagnie, en nature, toute propriété de la compagnie et en particulier les actions, débiteurs, ou valeurs de toute autre compagnie appartenant à cette compagnie ou desquelles elle peut avoir le pouvoir de disposer; faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs, et faire toutes les affaires permettant d'atteindre des objets pour lesquels cette compagnie est instituée;

(m) Les pouvoirs dans chacun des paragraphes ci-dessus ne seront limités ni restreints par induction ou déduction des termes d'aucun autre paragraphe. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "La Compagnie Canadienne de Papeterie, Limited", "The Canadian Stationery Company Limited", avec un capital-actions de quarante-neuf mille dollars, divisé en 490 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la ville de Joliette, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 31e jour d'octobre 1917.

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

Province de Québec.

District de Joliette.

LA CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

TROTTOIRS — 1917.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la ville de Joliette, que le RÔLE DE REPARTITION indiquant les sommes payables par chaque propriétaire pour les travaux de construction des trottoirs bordant leurs propriétés respectives a été préparé suivant la loi; qu'il sera soumis pour homologation au conseil de la ville de Joliette, à sa session régulière qui sera tenue le QUATORZE novembre mil neuf cent dix-sept, à 8 1/2 hrs p.m., à l'endroit du dit rôle, et que le dit rôle est maintenant déposé au bureau de la corporation de la ville de Joliette pour l'examen et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à Joliette ce vingt-sept octobre mil neuf cent dix-sept. (Signé) A. L. MARSOLAIS, Secrétaire-trésorier.

Vraie copie A. L. MARSOLAIS Sec-trés. de la ville de Joliette. 36-2

Petites Annonces

25 cts par 35 mots; 1 cent par mot additionnel.

CHIEN PERDU—enr. Berthier et Saint-Norbert, le mer 23e s. s. pour de l'exposition de Berthier, koley blanc avec taches jaunes et oreilles jaunes, appartenant à M. Arsène Denis, Saint-Norbert. Récompense promise à qui le ramènera. jno

A VENDRE—Maison située sur la rue Manseau, avec terrain voisin non bâtie, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à Mme Vve Maxime Chaput, rang du Vieux Moulin.

Les gens n'auraient-ils plus de besoins? Ne cessez pas d'annoncer durant la morte saison. L'annonce est une créatrice d'affaires et tant que des gens auront à satisfaire des besoins et que des marchands et des manufacturiers seront en affaires pour satisfaire à ces besoins, il y a un vaste champ d'action à exploiter par la publicité.

M. HENRI PROTEAU annonce au public qu'il a reçu une quantité de jolis manteaux pour dames et paletots pour messieurs qu'il vendra à très bas prix. Pour vous convaincre une visite est sollicitée. 13, place Bourget.

AVIS.—Tous ceux qui sont assurés dans Les Prévoyants du Canada sont priés de prendre note qu'à l'avenir les contributions seront payables au magasin de M. Henri Proteau, agent des Prévoyants du Canada, 13 place Bourget.

QUAND VOUS ACHETEZ votre prochain habit pensez à le faire confectionner chez E. COMTOIS, tailleur, dont l'atelier est situé au-dessus du salon de toilette Dugas, voisin de l'hôtel Desormiers. C'est là que vous obtiendrez le plus de satisfaction. Ouvrage bien fait, coupe parfaite, livraison en temps. jno

Messieurs les marchands sont priés de noter qu'ils peuvent se procurer à l'Action Populaire les livres d'ordres—check books—avec papier carbonné, des calendriers pour 1918—300 échantillons—aussi tous les articles de papeterie, enveloppes, factures, etc. Tél. Bell 270.

MORGAN & LAVERY
AVOCATS PROCUREURS
Suite 620 édifice Transportation.
120 Rue Saint-Jacques,
MONTREAL.
Tél. Bell 12670
E. A. D. Morgan,
Salluste Lavery, B.C.L.
M. Lavery a son bureau du soir:
No 1 St-Thomas, Longueuil.

Le Pacific Canadien
Depuis le 30 septembre, les trains circulent comme suit:
LA SEMAINE SEULEMENT
7.25 A.M. Pour Montréal et les stations intermédiaires, faisant raccordement à St-Martin Jet pour Labelle, le lundi, mercredi et vendredi.
10.50 A.M. Pour Lanoraie, faisant raccordement pour Québec et les stations intermédiaires, aussi pour Shawenegan Falls et Grand'Mère.
11.45 A.M. Pour Saint-Gabriel et les stations intermédiaires.
3.50 P.M. Pour Montréal et les stations intermédiaires, faisant raccordement à St-Martin Jet pour Ottawa et St-Jérôme.
7.15 P.M. Pour Saint-Gabriel et les stations intermédiaires.
LE DIMANCHE SEULEMENT
10.20 A.M. Venant de Montréal pour Saint-Gabriel et les stations intermédiaires.
6.45 P.M. Venant de Saint-Gabriel pour Montréal et les stations intermédiaires.
J. E. POIRIER.

Dr G. M. Blondin
CHIRURGIEN DENTISTE
Bureau ouvert tous les soirs, 7 à 8 h
21 Place Lavallée
Joliette

D. L. L. BENNY
Chirurgien-Dentiste
Bureau de la Pharmacie Gaudet, 3e
le bloc A. A. Borcier
25 rue Notre-Dame, Joliette

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

Dr. Leon Archambault
DENTISTE
Spécialiste pour Dentiers
CORN SAINT-BASILE ET BELL
Téléphone: Saint-Louis 870
MONTREAL

ARRIVES.
Enfin nos petits Poissons dorés viennent de nous arriver. Nous en donnerons un gratuitement avec toute vente de un dollar au comptant. Nous avons aussi des petits globes que nous vendrons à un prix très modique, de même que des ornements pour mettre dans les globes. Depuis le printemps dernier un grand nombre de clients nous demandaient des petits poissons, mais malheureusement l'été nous ne pouvions pas en faire venir. Nous espérons que d'ici au printemps nous n'en manquerons plus.

WATER GLASS.
Nous venons également de recevoir une grande quantité de Sulfate de Sodium régulièrement connue sous le nom de "Water Glass" pour conserver les oeufs. Nous sommes en mesure de vendre ce Water Glass en petite chaudière contenant trois livres pour 25 cts, c'est-à-dire que vous pouvez conserver une douzaine d'oeufs pour un cent pendant au moins six à huit mois.

DYSPEPTOLINE.
Nos clients sont priés de ne pas oublier que nous sommes les seuls distributeurs au Canada pour le grand remède Dyspeptoline. S'il se trouve parmi les lecteurs de ce journal quelqu'un qui ne connaît pas ce grand remède, c'est une tablette sur laquelle est imprimée les lettres L. K. et qui contient du Carbonate d'Ammoniaque, de la poudre de Columbo, du Sous-Nitrate de Bismuth et de la Poudre de Gingembre de Jamaïque.

Ce remède qui est une des plus grandes découvertes du siècle, guérit n'importe quel cas de dyspepsie aiguë ou chronique. Son action sur la muqueuse de l'estomac est tout à la fois stimulante, altérative et anti-spasmodique. C'est le meilleur remède connu et par conséquent guérit la dyspepsie acide. Etant sous forme de tablette il se prend facilement. Nous garantissons une cure à tous ceux qui prendront les tablettes régulièrement et suivront les directions.

Ces tablettes ne sont employées que dans les maladies d'estomac; elles ne sont pas une panacée universelle; néanmoins elles auront un effet salutaire sur toutes les maladies causées par la dyspepsie.

En faisant usage de ces tablettes pour la cure des différentes formes de dyspepsie et d'indigestions, il y a un certain nombre de règles à observer pour hâter le soulagement et obtenir la guérison complète.

Le matin, une demi-heure avant déjeuner (et, de fait, dans les cas chroniques, avant chaque repas) prendre un demi-verre d'eau chaude additionné d'une pincée de sel de table ordinaire, pour en améliorer le goût.

Aussi, pour ce qui concerne la diète, il y a ceci à se rappeler: si la quantité de nourriture est diminuée le système sera imparfaitement nourri, par conséquent s'affaiblira, et sera plus exposé à toutes les maladies; c'est l'erreur générale que d'observer une diète rigoureuse.

En faisant usage de ces tablettes, la nourriture n'a pas besoin d'être diminuée, recherchez une nourriture saine et généreuse; le tout peut se résumer à ceci: mener une vie régulière, ne pas manger à l'excès, surtout ne pas manger trop vite et bien mastiquer ses aliments.

Dose: une à deux tablettes après chaque repas, ayant soin de tenir les intestins libres.

TEMOIGNAGES.
Joliette, 20 mars, 1906.
A la Cie Médicale Elva, Joliette, P. Q.

Je soussigné, certifie que depuis quelque temps seulement je fais usage de votre fameuse Dys-pep-tol-ine contre la dyspepsie et que je m'en trouve admirablement bien. C'est pourquoi je me fais un devoir de le recommander hautement à toute personne souffrant de cette terrible maladie dont j'ai été victime depuis 15 années. J'ai eu depuis bien longtemps l'occasion d'essayer beaucoup de remèdes et cela toujours sans résultats satisfaisants tandis que la Dyspeptoline que je prends actuellement agit sûrement et je crois en arriver à une guérison complète avant longtemps.

Votre dévoué,
L. CREPEAU,
Marchand de chaussures,
Joliette, P. Q.
Joliette, 17 mars, 1906.

A la Cie Médicale Elva, Joliette, P. Q.
Messieurs, je soussigné certifie qu'après avoir pris trois boîtes de Dyspeptoline, je me sens tellement bien que je me déclare guéri.

Après douze ans de terribles souffrances de cette maladie la dyspepsie, je ne puis que hautement acclamer cette fameuse préparation, qui est appelée à rendre à l'humanité souffrante de grands services. Je conseille à tous ceux qui endurent les cruels tourments du dyspeptique de prendre sans retard la Dyspeptoline.

Votre toute dévoué,
Mme Alfred LAPORTE,
(St-Liguori, (Montcalm)).

LOTION ANTIPARASITAIRE.
Plusieurs familles du district de Joliette ont déjà employé notre Lotion Antiparasitaire pour faire disparaître de la tête des enfants tous les insectes qui pourraient s'y trouver.

Voici un certificat très flatteur que nous adressons à ce sujet une de nos clientes.

J'ai employé la Lotion Antiparasitaire Polo, et m'a donnée beaucoup de satisfaction. Ayant manqué de cette préparation, je me suis présentée à l'ancienne Pharmacie Boucher et j'ai insisté pour avoir la Lotion Antiparasitaire Polo, cependant l'on m'a donné une autre préparation, me disant qu'elle était aussi bonne que la préparation Polo.

J'en ai usé trois bouteilles qui ne m'ont donné aucune satisfaction. A l'avenir je n'en emploierai pas d'autre et je donne mon avis qu'il n'y a pas de préparation comparable à la Lotion Antiparasitaire Polo.

Dame Rodrigue Guilbault,
rue Marguerite Bourgeoise,
Joliette, P. Q.

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

La Pharmacie Boucher, MAINTENANT
Coin Manseau et place Lavallée
JOLIETTE.
Tél. Bell 126 - - - Boite postale 58

TEL. BELL 38



CONSULTATIONS GRATUITES

Dr A. BELANGER
MEDECIN-VETERINAIRE.

DE L'HOPITAL VETERINAIRE PROFESSEUR A L'UNIVERSITE LAVALLÉE

100, Rue Manseau, Joliette, P. Q.

RESIDENCE: 101, ST-CHS BORROMÉE
TEL. BELL 303

BUREAU: NO 31 PLACE LAVALTRIE
TEL. BELL 304

JEAN-J. DENIS, C. R.
—AVOCAT—
JOLIETTE, P. Q.

Le Sirop d'Anis Gauvin
POUR LES ENFANTS

Est un remède de famille qui, depuis plus d'un quart de siècle, a sauvé la vie à des milliers et des milliers de bébés souffrants. Il fera disparaître comme par enchantement les douleurs provenant de la dentition, de coliques ou d'indigestions, et assurera au bébé un sommeil calme et réparateur.

EN VENTE PARTOUT: 25 cts LA BOUTEILLE.

Le Sirop Gauvin
POUR LE RHUME
Soulage dès la première dose et guérit promptement. Tous Rhumes, Bronchites, Épidémies.

Le Cachets Gauvin
CONTRE LE MAL DE TÊTE
Soulagent promptement. Maux de Tête, Migraines, Névralgies, Sciatic, et toutes les douleurs.

PRIX: 25 cts la bouteille. PRIX: 25 cts la boîte.

Tel. Bell 257—

Parlums, Articles de Toilette, Savons, etc., Papeterie, Tabac, Cigares, Cigarettes.

RESTAURANT

Agent local pour les Produits CALYPSO et les KODAKS EASTMAN

Prompt service par correspondance et par téléphone.

T